

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc sur la commune
de Chêne-Bougeries

25 mars 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 1er mars 2025 ;
vu la proposition de la commune du 2 décembre 2025 ;
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 12 février 2026,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de :

Parc de la Seymaz

à l'espace public en bordure de la rivière du même nom et situé à proximité du pont MIRANY.
La Seymaz est une rivière du canton de Genève et un affluent de l'Arve.

Code voie : 68470

Entrée en vigueur immédiate

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 27 mars 2026